

**Compte rendu du Conseil de Quartier**  
**Épine Pavé du Moulin**  
**Vendredi 20 novembre 2015**

Conseillers présents : Evelyne Ledez, Régine Leseutte, Abdeslem Rahaoui, Micheline Georges, Virginie Dearaujo, Christophe Tournemaine, Quentin Thommen, Claudine Younes-Mathon, Fatima Boudjema, Bernard Van Belle, Micheline Demeyere

Conseiller excusé : Philippe. Fort

Conseiller absent : Jean-Pierre Desrumaux.

**Ordre du jour :**

- Questions diverses :
  - Projet de « mémoire » des deux quartiers
  - Évolution du marché
  - Désignation d'un représentant au FPH (Comité de gestion)
  - Colis de Noël
  - Activités ayant mobilisé le public
- Intervention de Franck Gherbi sur le rapport d'orientation budgétaire

Adoption du PV du 11 septembre avec éléments de réponses (école – passerelle)

En ce qui concerne la branche gênante au niveau d'un garage, problème évoqué lors du dernier conseil de quartier, celle-ci est coupée, faisant partie du programme d'élagage.

**Passerelle Bobillot** : Monsieur le Maire a rencontré le directeur régional de la SNCF qui lui a confirmé que dans l'immédiat, celle-ci ne serait pas reconstruite. Par contre, un projet de modernisation du Technicentre est à l'étude et la problématique de la passerelle sera intégrée dans les réflexions. Les éléments de la note d'information au conseil communal par Monsieur le Maire seront transmis aux membres du conseil de quartier.

**Construction du groupe scolaire** : il y a une petite erreur sur le compte rendu. La date prévisionnelle est septembre 2019. Naturellement, le projet sera présenté au quartier, avec dans un premier temps le choix de l'architecte puis la présentation du projet retenu.

**Information :** les arbres seront élagués le long du boulevard (voie rapide) en décembre 2015, cette opération nécessitant l'utilisation de nacelles, mais aussi la prise en compte des conditions météorologiques.

**Colis de Noël et Fonds de Participation des Habitants :** La Présidente du Conseil de Quartier, Évelyne Ledez, propose de déposer, pour les personnes du quartier qui ne peuvent pas se déplacer, les colis de Noël directement chez elles. Micheline Georges sera présente à l'Espace des Acacias pour la distribution mais déposera aussi chez certaines personnes les colis, tout comme Régine Leseutte. Des conseillers de quartier pourront également se présenter chez les personnes âgées qui ne peuvent pas se déplacer. Les conseillers verront aussi l'organisation avec l'Espace Senior et Martine Tabary, conseillère communale déléguée aux personnes âgées.

La Direction Générale sollicite le conseil de quartier pour qu'un conseiller représente le conseil au Fonds de Participation des Habitants (le prochain conseil de quartier traitera de ce sujet). Dans le cadre de la politique de la ville, une enveloppe sera réservée pour les projets d'habitants, pour tous les quartiers de la commune, pour les petits projets portés par les hellemmois ou pour les associations. Un comité de gestion doit être composé dans cette optique, avec notamment un représentant du Conseil de quartier Épine/Pavé du Moulin. Le conseiller devra assister à une réunion par mois où les habitants présenteront leurs projets, pour une enveloppe de 762 euros maximum par projet et 23 000 euros pour un an pour l'ensemble des projets.

Cette désignation doit se faire dans cette réunion du Conseil, avec une conseillère ou un conseiller volontaire et représentant le quartier Épine/Pavé du Moulin. Il y a 10 membres minimum et les réunions pourront durer environ 3 heures. La première réunion aura lieu le samedi 19 décembre à 10h.

- Désignation du membre du FPH : Bernard Van Belle.

### **Rapport d'orientation budgétaire :**

Franck Gherbi, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire en charge des Affaires Générales et des Finances, est venu présenter au Conseil de Quartier le rapport d'orientation budgétaire (ROB). Selon lui, parler budget n'est pas forcément simple. De plus, avec le ROB, on ne parle pas forcément d'argent mais de projets. Surtout que pour la commune, disposer de 1000 euros signifie ne pas dépenser 1001 euros et la difficulté est là. Certains maîtrisent le sujet, d'autres un peu moins.

En parlant ROB, le 1<sup>er</sup> Adjoint, sur l'invitation du Conseil de Quartier et de sa Présidente, Mme Ledez, permet aux conseillers d'avoir les clés pour bien gérer une commune, et de s'approprier ces clés, Franck Gherbi les invitait également à venir voir la séance de présentation du rapport d'orientation budgétaire. Cette séance permet notamment selon lui de voir évoluer la commune.

Le ROB permet aussi de voir comment on équilibre un budget.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et recettes pour une année, et se compose notamment du budget primitif pour la période de l'année et du compte administratif. Selon les besoins, il y a le budget supplémentaire et les décisions modificatives. L'élaboration d'un budget dépend aussi des décisions de l'État dans son vote du budget par exemple, qui peut avoir un impact sur les budgets des collectivités.

Les recettes des mairies sont multiples. Dans certaines communes, les recettes sont très différentes d'une commune à l'autre, selon le nombre par exemple de propriétaire assujettis à la taxe foncière. Les dotations de l'État dépendent aussi des situations des communes, ce dernier compensant les disparités entre celles-ci.

Quand le budget est préparé, celui-ci peut toucher les politiques mises en œuvre l'année suivante, mais aussi deux ans, trois ans, ou même 10 ou 20 ans après. Par exemple, pour le groupe scolaire de l'Épine, cela est étudié à l'avance, et son budget est prévu avec une enveloppe que l'architecte ne peut pas dépasser.

Il peut y avoir aussi des aléas sur les budgets relatifs à des choses imprévisibles normalement. Le budget primitif (prévision) doit être voté avant le 31 mars, et en année n+1, on regarde tout ce qui a été dépensé, c'est le compte administratif (réalisation), qui doit être voté avant le 30 juin, celui-ci étant le compte administratif de 2005, véritable bilan comptable de la commune.

Avant le budget primitif, il y a le débat d'orientation budgétaire. Avec la loi NoTRE, ce n'est plus un débat qui est fait mais un rapport. Ce qu'on cherche, c'est dire ce qu'on souhaite mettre en œuvre et dépenser autant par grand poste. Le but recherché bien sûr est l'équilibre.

Il y a une différence entre les comptabilités des collectivités. Les communes n'ont pas le droit d'être endettées. Quand on entend que la France est surendettée, c'est vrai et elle doit emprunter. La difficulté que peut avoir une commune, c'est que la commune pour des projets ne peut pas payer d'un coup car les sommes sont trop importantes. Donc on dépense, même si c'est budgété sur plusieurs années.

À Lille, il y a des emprunts structurés, à 1%, mais aucun emprunt toxique, ce qui est le cas pour d'autres communes.

Budget principal : Commune, Départements, Régions, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Les principes budgétaires sont simples : annualité (opérations financières du 1 janvier au 31 décembre), l'unité (un seul document comptable), l'universalité (pas d'affectation des recettes), la sincérité (les dépenses et recettes ne doivent pas être surévalués ou sous évalués) et l'équilibre (équilibre de chaque section, couverture du capital des emprunts par des ressources propres, inscription des dépenses obligatoires).

Il y a une séparation entre l'ordonnateur et le comptable. Ce sont deux comptabilités distinctes. Pour l'ordonnateur, pour les dépenses, il y a l'engagement des dépenses, la liquidation et le mandatement. Pour les recettes, il se sert des liquidations et des émissions. Tout cela se retrouve dans le compte administratif. Pour le comptable, qui a

le rôle de contrôle, il veille aux dépenses et à l'encaissement, et rend chaque année un compte de gestion. Tout cela se retrouve dans l'exécution budgétaire.

**Budget de fonctionnement :**

Les recettes se composent de l'excédent reporté, des produits de l'exploitation et du domaine, des produits fiscaux, des dotations, des produits financiers, des produits exceptionnels et des opérations d'ordre (tout cela dans la gestion des services).

Les dépenses se composent des charges à caractère général, des charges de personnels, des autres charges de gestions courantes, des charges financières (intérêts des emprunts), des charges exceptionnelles, des opérations d'ordres et de l'épargne brute (virement à l'investissement).

**Budget d'investissement :**

Les recettes se composent de l'épargne brute (virement du fonctionnement), de la TVA, des subventions, des emprunts et des opérations diverses.

Les dépenses se composent des dépenses financières (capital des emprunts), des dépenses d'équipements et opérations d'ordre.

Comme Franck Gherbi le précisait, chaque section doit être équilibrée.

Le budget est proposé par l'exécutif de la commune (le Maire) et est ensuite voté par l'assemblée délibérante (le conseil communal).

Le comptable exerce un contrôle préalable, voit si les crédits sont ouverts ou suffisants, vérifie la régularité des pièces justificatives. Le préfet exerce quant à lui un contrôle à posteriori, un contrôle de légalité. Le contribuable peut quant à lui exercer une certaine forme de contrôle en se tournant vers le juge administratif. La chambre régionale des comptes vérifie aussi les budgets des communes.

### **Situation budgétaire pour Hellemmes en 2014 :**

Le budget primitif s'élevait à 3,738 millions d'euros, et le budget supplémentaire était de 175 400 euros, avec un taux d'exécution de 89%. (crédits utilisés : 3,498 millions), tout cela n'étant que du fonctionnement.

### **Questions diverses :**

- Sur le boulevard de l'Ouest, certains conseillers de quartier ont relevé la présence de deux dépôts sauvages. Le problème, c'est que les gens multiplient les incivilités, et sont très souvent agressifs, avec parfois des personnes qui ne sont pas de la commune.

Pour Évelyne Ledez, le problème du boulevard de l'Ouest est que c'est une voie départementale, que le Conseil Départemental doit s'en occuper. La Mairie a écrit plusieurs fois dans ce sens et sur ces problèmes au Conseil Départemental.

- La passerelle du Pavé du Moulin et les escaliers du pont sont également mal entretenus, à cause notamment de la végétation. Sur la piste cyclable du boulevard de l'Ouest, avant le pont, une plaque d'égout a également disparu, ce qui provoque un problème de sécurité pour les cyclistes.
- Toujours au Pavé du Moulin, les actes de vandalisme de voiture et la casse se multiplient. Sur une semaine, deux voitures ont eu les vitres brisées.
- Rue Paul Kimpe. Des hellemmois habitant au niveau du rond-point ont eu des inondations dans leurs garages suite à de fortes pluies. Y a-t'il un lien avec les travaux, car cela ne se passait pas avant.
- Toujours rue Paul Kimpe, dans le parking en face de Castorama, il y a des places de stationnement avec un espace piétons pour que ces derniers puissent passer. Le problème est le stationnement d'un véhicule à cet endroit, pouvant causer un sérieux danger pour les piétons dont la visibilité est cachée.

Selon la Présidente du Conseil de Quartier, la police municipale pourrait passer. Il serait aussi possible de faire certains aménagements à cet endroit.

- Le jour du Conseil de Quartier, il y a eu un problème entre deux impasses avec un problème d'assainissement. Une entreprise pensait avoir fait une erreur, mais après vérifications, ce n'est pas le cas. Il y a un problème quelque part, avec une canalisation bouchée certainement et la mairie est prévenue. Évelyne Ledez s'entretiendra à ce sujet avec Anne-Sophie Leduc.
- Projet d'installation d'un petit rucher, vu avec Franck Gherbi. Il faudrait voir si cela est faisable et viable au Pavé du Moulin. Il y a un jardin communautaire avec un grand terrain derrière. Est-il possible de le mettre à cet endroit ? L'objectif à terme est d'avoir un rucher éducatif, avec des ruches transparentes pouvant être emmenées dans les écoles.

Pour Madame Ledez, ce projet peut être soumis à Madame Cresson, Adjointe au Maire en charge de l'environnement et du développement durable. Pour Franck Gherbi, il y a des abeilles à Hellemmes. Après expérimentation, cela peut être effectivement intéressant. Mais pour la commune, cela n'est pas forcément intéressant si cela est géré par une seule personne. Il faut que la ruche soit entretenue. Le préfet donne son autorisation aux apiculteurs afin de gérer des ruches, et il y a donc un certain cadre à respecter. Un nouveau rucher va ouvrir derrière le CCAS (inauguration le 28 novembre à 11h30). La semaine prochaine, c'est la plantation d'arbres pour le verger conservatoire qui devrait avoir lieu. Mais les ruches sont gérées par une association d'apiculteurs qui ont été formés. On ne veut plus d'un seul apiculteur. Il est possible qu'il y ait un endroit afin de mettre en place un rucher à l'Épine ou au Pavé du Moulin, mais sous certaines conditions, pour ne pas qu'on ait les mêmes problèmes qu'avant.

Un conseiller de quartier explique que le rucher devrait se faire dans un cadre associatif, géré par différentes personnes formées à cet effet, pour avoir un rucher éducatif, et non pas pour leur miel essentiellement.

- Christophe Tournemaine propose de solliciter les gens à s'équiper de poules. Le projet a déjà été évoqué lors d'un précédent conseil de quartier, et s'est développé dans d'autres communes. Il propose que la commune porte également le projet à travers pas exemple ses outils de communication.

Pour Franck Gherbi, le projet de poules en ville est un bon projet. Le problème est qu'il y a toujours un voisin qui porte plainte pour différentes raisons. Il y a déjà eu une expérimentation dans ce sens à Hellemmes, mais tout le monde a été vite découragé. Attention, même si cela est possible à l'Épine ou au Pavé du Moulin, cela pose très vite problème par rapport aux voisins par exemple.